

Client n° 429612

N°TVA:

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
3493 ROUTE DU FRAYSSE
SOUSCEYRAC
46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY



FACTURE n° 09180291 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 74236037	DU 3/02/26 LIVRE Signé par M.SOULHOL	AG. MAURS BETON	V/REF: CHT SOUSCEYRAC					
558457.01	BPS NF XF1 C25/30 D16 S3 LEXOS C12A dont Eco-Contribution	7,50	M3		176,00	1.320,00		
384933.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 2	1	U		135,01	135,01		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	7,50	M3		4,80	36,00		
BON N° 74236051	DU 12/02/26 LIVRE Signé par M.SOULHOL	AG. MAURS BETON	V/REF: CHT SOUSCEYRAC					
CHT 27621 SOUSCEYRAC								
289697.02	BPS NF XC1(F)C20/25 D16 S4M C12A dont Eco-Contribution	7,50	M3		115,00	862,50		
384933.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 2	1	U		135,01	135,01		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	7,50	M3		4,80	36,00		
BON N° 25736262	DU 23/02/26 LIVRE Signé par SM	AG. AURILLAC BETON	V/REF: CHT DE SOUSCEYRAC					
CHT 27621 SOUSCEYRAC								
797604.01	BPS XF1 C25/30D10 S4B ISOLASUP C12A dont Eco-Contribution	25	M3		126,00	3.150,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	4	U		11,00	44,00		
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	25	M3		5,04	126,00		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 429612

N°TVA:

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
3493 ROUTE DU FRAYSSE
SOUSCEYRAC
46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY



FACTURE n° 09180291 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
798005.01	RETOUR BETON	1	M3		0,00			
384933.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 2	3	U		135,01	405,03		
219561.01	MISE A DISPOSITION PUMI	1	U		259,99	259,99		
219562.01	PARTICIPATION M3 POMPE PUMI	25	M3		15,00	375,00		
762257.01	FORFAIT AMORCAGE POMPE	1	U		12,60	12,60		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(67,20)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
6.924,14	20,00% 1.384,83	8.308,97	31/03/26	L.C.R.	11206 00086 00732638814 50

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.